

Mercredi 09 Septembre 2009 - n°477

Economie - Réinventer - Un nouvel aménagement du Territoire

Economie - FNRT - 11 millions d'euros supplémentaires

Economie - Restructuration de la DGFIP

Tourisme - Saison touristique - Les français redécouvrent leur patrimoine

Economie - Fonction publique territoriale - La HALDE agit contre les discriminations

Economie - éparts des seniors - Un tiers des actifs aura quitté son travail en 2020

Europe - Place d'Europe - portail Internet

Economie - Agenda

ECONOMIE

Réinventer - Un nouvel aménagement du Territoire

Tellement mis à mal dans les différentes réformes souvent nécessaires, qui modifient en profondeur notre pays, l'aménagement du Territoire a besoin d'un nouveau souffle, d'une vision globale, qui préserve à la France, sa situation géographique et historique et sa diversité urbaine et rurale.

Cette diversité, plutôt que de la considérer comme un handicap, peut se transformer en atout, si l'on compare la France ne serait-ce qu'aux pays qui nous entourent.

Une stratégie dynamique

Qui dit « aménager » dit aussi intervenir. C'est le propre de l'action publique de l'Etat de mettre en place une stratégie de développement qui veille à ce que l'ensemble du Territoire se développe en cohérence et en harmonie.

C'est donc reconnaître que certains territoires sont favorablement dotés et que d'autres au contraire ont un besoin urgent d'être soutenus. C'est reconnaître aussi qu'une péréquation est nécessaire et qui dit péréquation dit aussi partage. En un mot donner un peu moins à ce qui ont déjà beaucoup pour faire en sorte que les territoires les plus démunis aient eux aussi leur chance en matière de développement. Parler de territoire, c'est aussi, prenant en considération le progrès des technologies de l'information et de la communication et les exigences affirmées par tous en matière de développement durable, éviter les erreurs du passé et la reconcentration dans quelques très grands pôles urbains. Si certains pays en développement peuvent difficilement lutter contre un exode massif vers des mégapoles déshumanisées, la France, par son tissu urbain très divers, peut conserver une qualité de vie tout en maintenant une performance économique de premier plan. Ne cherchons pas à tout prix à suivre les travers du développement, ceux-là même que nous dénonçons par ailleurs.

Cultivons notre spécificité urbaine, faite certes de quelques grandes métropoles, mais aussi de capitales régionales, de villes moyennes et petites et d'espaces ruraux : le développement de nos campagnes contredisant, reconnaissons-le, toutes les théories prévisionnistes, et montrant des signes très forts de dynamisme. Cultivons donc notre spécificité, c'est le meilleur chemin de réussite, et cela doit se ressentir dans les grandes politiques publiques !

Faire confiance aux élus

Nous avons voulu la décentralisation et c'était une bonne chose. Nous avons continué dans cette voie pendant ces trente dernières années ; ce serait une erreur de faire marche arrière aujourd'hui. Les élus ont prouvé, par les nombreux projets qu'ils ont réalisés, leur capacité à redynamiser leur territoire, à créer de la croissance, à proposer des services de plus en plus variés à la population.

Quel que soit l'échelon concerné, région, département, commune, groupement de communes, le foisonnement des initiatives réalisées, l'amélioration du cadre de vie - qui inclut bien évidemment, les préoccupations de premier plan, que sont l'emploi, le logement, l'éducation, la santé... ont été possibles grâce à la mobilisation et à l'engagement sans faille des élus.

En ces temps de réformes tous azimuts, les attentes des élus, et plus particulièrement des maires des villes moyennes, sont fortes : chaque territoire doit avoir sa chance !

Bruno Bourg-Broc
Député de la Marne
Maire de Châlons-en-Champagne
Président de la FMVM

ECONOMIE

FNRT - 11 millions d'euros supplémentaires

Ce fonds complète le dispositif actuel de revitalisation économique venant en aide aux territoires touchés par des restructurations d'entreprises. Il est financé par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et par la

Caisse des Dépôts. Oseo prend en charge la gestion financière du dispositif.

La Diact et le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi assurent le copilotage et l'animation.

Le FNRT doit permettre, d'ici trois ans, l'octroi par Oseo de 135 M€ de prêts sans garantie aux entreprises, créant ou préservant de 10 à 500 emplois dans les territoires touchés par des restructurations économiques, qui ne donnent pas lieu à des actions de revitalisation. L'État et la Caisse des Dépôts ont doté Oseo d'un fonds de garantie de 45 millions d'euros.

L'objectif annoncé des partenaires de la mise en œuvre du FNRT est de parvenir, dès 2009, à accompagner 30 territoires, permettant ainsi de soutenir plus de 50 projets correspondant pour les entreprises à la réalisation de plus de 75 M€ de dépenses.

Par voie de communiqué, le gouvernement a annoncé, le 1er septembre, avoir débloqué 11 millions d'euros de prêts au titre du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT), afin de soutenir six territoires touchés par des restructurations économiques.

Au total, 29 millions d'euros de prêts ont été attribués par le FNRT, au profit de 17 territoires.

Ces 11 millions d'euros de prêts vont bénéficier aux zones d'emplois suivantes :

- Cambrésis-Sambre Avesnois (Nord) : 3 millions d'euros,
- Valenciennois-Douais (Nord) :
3 millions d'euros,
- Bassin de Béthune-Bruay (Pas-de-Calais) : 1 million d'euros,
- Bassin de Calais (Pas-de-Calais) :
2 millions d'euros,
- Pays de Fougères (Ille-et-Villaine) : 1 million d'euros,
- Ardennes : 1 millions d'euros.

ECONOMIE

Restructuration de la DGFIP

Éric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, a récemment adressé une réponse au président de la FMVM au sujet de la mise en œuvre de la restructuration de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

S'agissant de la mise en place des directions unifiées des finances publiques (services fusionnés des trésoreries générales et des directions des services fiscaux des chefs lieu de département ou de région), le ministre indique que cette réorganisation va se réaliser « dans une ville moyenne pour près de la moitié des cas » (...) « en s'appuyant sur les implantations immobilières existantes et en limitant les regroupements à ce qui est nécessaire fonctionnellement ». Ainsi les impacts devraient-ils être limités en ce qui concerne la délocalisation de services.

« Dans les communes de taille plus modeste que les villes moyennes, un accueil fiscal de proximité sera organisé à partir des structures existantes. Dans les autres communes, c'est-à-dire dans quasiment toutes les villes moyennes, des services des impôts des particuliers (SIP) seront créés ».

Contrairement à d'autres opérations de restructurations de services publics, le ministre précise encore que « le déploiement du guichet fiscal unique, en général, et des SIP, en particulier, ne pénalise en aucune manière les villes moyennes ».

En ce qui concerne les « démarches de cession avantageuses » que souhaitait obtenir Bruno Bourg-Broc pour les villes moyennes, Éric Woerth ajoute qu'il ne souhaite pas aller au-delà des dispositions législatives applicables (droit de priorité, décote en faveur du logement social) et indique que la DGFIP a demandé « aux responsables de ses services déconcentrés d'informer prioritairement les élus locaux des restructurations immobilières envisagées ».

TOURISME

Saison touristique - Les français redécouvrent leur patrimoine

Le secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, Hervé Novelli, a présenté le 2 septembre, le premier bilan de la saison touristique estivale 2009. Les chiffres font état d'une hausse globale de la fréquentation touristique de 1% pour juillet et août, par rapport à l'été 2008, avec une hausse de 3,6% en juillet et un recul de 1,2% en août, d'après des enquêtes de l'Insee et de l'agence Atout France.

Fin juillet, le gouvernement voyait « quelques signes d'essoufflement cet été en raison de la conjoncture économique difficile » et tablait sur 7% de baisse de fréquentation des hébergements touristiques, mais le bilan est, heureusement, en contrepoint avec cette prévision. Certaines régions, comme l'Auvergne et le Limousin, ont même su tirer leur épingle du jeu grâce à leurs sites naturels et leurs tarifs modérés.

La baisse du « budget vacances »

Les Français n'ont donc pas renoncé à leurs vacances, mais ont simplement réduit leur budget, annonce le secrétariat d'Etat au Tourisme. La consommation touristique, c'est à dire les dépenses effectuées dans les établissements, est par conséquent en baisse. Ce sont les hébergements à coût modéré qui profitent de cette tendance, campings en tête, avec une fréquentation en hausse de 1,2% en juillet-août, et 4,8% pour les Français. A l'inverse, la fréquentation hôtelière a diminué de 2,6%.

Une étude du Crédoc pour le ministère du tourisme montre que pour partir en vacances tout en limitant les coûts, le choix de privilégier la destination France plutôt que l'étranger est partagé par 39 % des partants ; 33% d'entre eux font en revanche le choix de voyager hors saison pour payer moins cher, ce qui permet de mieux étaler l'activité touristique tout au long de l'année.

La clientèle française reste dans les villes de l'hexagone

Le point noir de la saison touristique 2009 concerne la fréquentation des touristes étrangers, en berne. Les étrangers

ont en effet déserté en partie l'Hexagone cet été. Crise oblige, les touristes anglais, italiens, russes et américains étaient plus difficiles à trouver. Le secrétariat d'Etat au Tourisme annonce une baisse globale de -14,5% pour la fréquentation des étrangers provenant des cinq principaux pays européens.

En revanche, la fréquentation des touristes français en France profite d'une évolution importante de +6,3%. Le contexte de crise, qui laissait pourtant présager une chute de la fréquentation et inquiétait les professionnels du secteur, a eu un effet paradoxalement positif sur la fréquentation touristique nationale. La baisse du pouvoir d'achat a conduit les Français qui avaient l'habitude de partir à l'étranger à rester en France, et l'afflux accru de vacanciers français a compensé pour partie la chute des visiteurs étrangers, selon un bilan publié lundi par le Synhorcat, deuxième organisation patronale de l'hôtellerie restauration.

Ce phénomène a été bénéfique au tourisme urbain. Les villes qui proposent des manifestations culturelles battent des records de fréquentation. Il s'agit prioritairement de grandes villes, comme Nantes par exemple, mais de nombreuses villes moyennes ont aussi profité d'une fréquentation accrue, comme Avignon, qui a vu sa fréquentation augmenter de 4% cette année. Jean-Paul Grimaud, directeur de l'office de tourisme du Puy-en-Velay, évoque lui aussi une « bonne saison », et une « hausse de 10 à 12% par rapport à l'an dernier ».

La comparaison avec les chiffres provenant des autres pays européens laissent croire que le modèle économique français du tourisme résiste a priori mieux à la crise économique que ses voisins.

ECONOMIE

Fonction publique territoriale - La HALDE agit contre les discriminations

Depuis sa création par la loi du 30 décembre 2004, la « Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité » (HALDE) est une autorité administrative, qui mène des actions pour promouvoir l'égalité des chances, et qui a entrepris des actions de sensibilisation et de formation pour faire évoluer les pratiques et les mentalités. A ce titre, elle est chargée d'identifier et de diffuser les « bonnes pratiques et les expériences en matière de lutte contre les discriminations ». La HALDE a choisi de préparer une série d'outils pratique à destination des élus et des services RH dans les collectivités territoriales.

Charte pour la promotion de l'égalité

Dès 2008, l'une des premières grandes initiatives de la HALDE a été de mettre en œuvre une Charte. Elle a pour objectif de promouvoir l'égalité dans toutes les fonctions publiques et de prévenir toutes formes de discriminations, en ce qui concerne l'accès à la Fonction publique dans ses différentes modalités, le déroulement des carrières, et l'exercice du droit à la formation ou les cessations définitives de fonctions ou d'activités. Six grands engagements sont ainsi pris pour la Fonction publique territoriale, dont certaines correspondent à des orientations déjà définies ou amorcées, voire en cours de réalisation :

- 1. Agir en amont du recrutement pour promouvoir l'égal accès de tous aux emplois publics.
- 2. Veiller aux conditions de recrutement pour répondre aux besoins sans discriminer.
- 3. Rénover les parcours professionnels des agents et garantir l'égalité de traitement dans tous les actes de gestion.
- 4. Sensibiliser et former les agents de l'administration.
- 5. Informer les administrations pour diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des discriminations.
- 6. Mettre en œuvre et suivre la Charte pour la Promotion de l'Egalité dans la Fonction publique.

Plus spécifiquement, l'autorité administrative indépendante s'intéresse beaucoup en ce moment à la Fonction publique territoriale, et a signé un partenariat avec le CNFPT. Elle souhaite de plus en plus à s'adresser aux élus locaux directement pour les sensibiliser à la lutte contre les discriminations de toute sorte.

Méthodologie pour la gestion des RH

La HALDE a, engagé un travail avec les collectivités territoriales et des experts, afin de définir un cadre de référence permettant d'établir les grandes orientations et les actions à mettre en œuvre en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité. Cette démarche concerne à la fois la gestion du personnel des collectivités, sur le recrutement et le déroulement de carrière, et la prise en compte par les collectivités locales de la prévention des discriminations dans l'accès aux services publics et dans le développement de leurs actions municipales (logement, loisirs, santé, social, politique de la ville, transport, périscolaire, etc.).

Le cadre de référence proposé vise d'abord à permettre aux collectivités de répondre à leurs propres questions : « Comment prévenir les discriminations au sein de ma structure ? Quels moyens pour promouvoir une plus grande égalité des chances au sein de mon personnel ? Comment aller plus loin ? ». Chaque étape des processus de recrutement et de gestion des ressources humaines a été analysée. Ce travail s'appuie sur les expériences de terrain des participants, les bonnes pratiques déjà identifiées et les recommandations formulées à l'occasion de l'examen de réclamations par la HALDE.

Ces outils de la HALDE sont désormais disponibles sur le site de la FMVM (Rubrique : « Dossiers- Fonction publique Territoriale)

Pour en savoir plus : <http://www.halde.fr/>

ECONOMIE

éparts des seniors - Un tiers des actifs aura quitté son travail en 2020

D'après l'Insee, un tiers des personnes en emploi en 2005 aura définitivement quitté le marché du travail en 2020.

Issus des générations du baby-boom, les seniors - âgés de 50 à 64 ans et estimés à 11 millions de personnes d'après les quatre dernières enquêtes annuelles de recensement - sont chaque année de plus en plus nombreux à se retirer définitivement du marché du travail.

Ils représentent à eux seuls plus d'un quart de la population en âge de travailler en 2005. En effet, leur taux d'emploi diminue fortement et régulièrement dès 55 ans. Les régions où le poids démographique des seniors est le plus élevé seront les plus concernées. Mais les taux d'emploi des 50-64 ans et l'importance des quadragénaires sur le marché du travail jouent également sur les départs à la retraite dans chaque région, atténuant l'impact du poids démographique des seniors.

Ainsi, l'ampleur des départs sera plus particulièrement marquée en Aquitaine, Auvergne, Poitou-Charentes et Limousin. A l'inverse, les taux de retrait seront moins marqués en Ile-de-France, dans le Nord Pas-de-Calais et en Alsace.

Partout en France métropolitaine, ces départs seront importants dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration. Les secteurs les moins marqués par ces retraits seront l'industrie agricole et alimentaire, le commerce, les services aux entreprises et aux particuliers.

Retrouvez l'intégralité du numéro Insee Première consacré aux départs du marché du travail dans les régions à l'horizon 2020 sur

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1255/ip1255.pdf>

EUROPE

Place d'Europe - portail Internet

Le site internet « Place d'Europe » est une initiative conjointe du gouvernement français et de la Commission européenne en association avec le Parlement européen. Cet outil propose notamment :

- un suivi quotidien de l'actualité européenne et des dossiers clés qui impactent les territoires (développement durable, mobilité urbaine, services publics, etc.),
- un guide pratique du montage de projets européens et des financements européens pertinents, ainsi qu'une carte de France interactive de tous les projets des collectivités,

C'est www.touteurope.fr, un portail de référence sur les questions européennes en France, qu'a été confié le soin de mettre en place le site Place d'Europe. Touteurope.fr s'est associé à l'origine pour ce site à quatre partenaires : Euros du Village, AMF, ARF, AFCCRE. A partir de septembre 2009, la Fédération des Maires des Villes Moyennes s'associe aussi au site « Place d'Europe », en devenant partenaire officiel. Les villes moyennes et leurs EPCI sont invitées à utiliser cet outil qui propose de nouveaux services, notamment destinés aux élus locaux et agents de collectivités territoriales, dont :

- un système de recherche des financements européens, classés par thèmes et sous-thèmes de projets,
- un « tableau des affichages des événements », qui permet aux membres de l'espace collaboratif du site de signaler à la communauté leurs manifestations publiques en lien avec l'Europe,
- un Widget 'Actualités' détachable, destiné à fournir aux sites Internet de collectivités territoriales qui l'accueilleraient le flux des derniers contenus publiés sur Placedeurope (articles, entretiens, calendrier des événements, etc.)

Pour en savoir plus : <http://www.placedeurope.eu/>

ECONOMIE

Agenda

11 septembre 2009

Le Puy-en-Velay

La FMVM est associée à la Rencontre nationale organisée dans le cadre du bilan de l'expérimentation « 20 villes moyennes témoins » par la DIACT, la ville et la communauté du Puy-en-Velay, sur le thème :

« Transports et accessibilité des villes moyennes : de l'interrégional aux quartiers de gare »

15 septembre 2009

Paris

Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la Politique de la ville, reçoit une délégation de la FMVM

23 septembre 2009

Paris

- Conseil d'administration de la FMVM et rencontre avec le président du Groupe La Poste, Jean-Paul Bailly

- Une délégation de la FMVM est reçue en audience par Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales

29-30 septembre 2009

Flamanville

Visite de l'EPR 3 par une délégation de maires de la FMVM, en partenariat avec EDF

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi